

Cesson Sévigné, le 24 septembre 2024

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE FBP Le 15 septembre 2024 à 9h30 à Dinard**

Cidalia Dos Santos, responsable de la formation chez Armoris fait une présentation de nos activités devant une salle comble. Elle rappelle tout d'abord le fonctionnement du DPC et en particulier les modalités d'indemnisation des biologistes qui ne sont pas toujours bien connues. Le site Armoris nous est présenté avec l'ensemble des formations présentielle ou à distance. Les modalités d'inscription et de fonctionnement sont décrites. Il est rappelé que 2025 est la dernière année d'un cycle triennal de formation obligatoire et elle conseille aux biologistes de bien vérifier leur compte.

Après cela, Jean François Dezier nous lit un courrier de Philippe Piet, président de l'ordre des pharmaciens, section G. Celui-ci n'a pas pu se déplacer pour nos journées automnales. Il s'en excuse et nous dit tout son attachement aux « bretons »

Olivier Garnier prend ensuite la parole et présente à l'assemblée les intervenants :

- Jean Claude Azoulay pour le SNMB
- Kim N'Guyen pour les Biomed
- Emmanuelle Berlier pour le SDBIO
- Philippe Martin SDBIO

Le sujet essentiel est celui de la grève. Jean Claude Azoulay nous donne une explication sur les baisses de nomenclature. Thomas Fatome, directeur général de la CNAM, estime que les volumes d'analyses médicales ont été plus importants que ce qui était prévu dans l'enveloppe. Sachant qu'il ne peut décider une baisse du B sans l'accord des syndicats, il a exigé une baisse de la nomenclature par l'intermédiaire de la CHAB. Le montant de la baisse est de 360 millions d'€ en année pleine (120 millions pour cette année).

Cette mesure a entraîné la décision de faire grève du vendredi 20 septembre 2024 au lundi 23 septembre. Cela constitue également un avertissement en vue du shut down de décembre.

Jean Claude Azoulay rappelle la promulgation d'un texte européen sur la compliance et met en garde les biologistes contre tout ce qui pourrait ressembler à une collusion ou de l'entente.

Philippe Martin en charge des négociations avec la CNAM nous dresse un historique des baisses de nomenclature. Depuis 10 ans, l'augmentation moyenne des volumes a été de 2,63 % contre une augmentation du chiffre d'affaires de 0,32%. Il est indéniable que le COVID a déstabilisé les comptes de la CNAM si bien que des désaccords sur les chiffres entre Monsieur Fatome et les syndicats ont abouti à une impasse, la caisse nationale demandant des remboursements largement supérieurs à ce qui avait été acté.

Philippe Martin rappelle que ces enveloppes ont été négociées sous la menace d'une baisse arbitraire du B par le gouvernement. Les syndicats représentatifs trouvent que cet acharnement sur une profession est injuste mais il leur a été répondu que tant que les EBE sont supérieurs à 10%, ces mesures seront reconduites.

Kim N'Guyen ne comprend pas pourquoi les volumes augmentent de cette façon. On peut bien sûr incriminer un manque de discipline de la part des laboratoires sur certains paramètres mais il y a d'autres raisons. Citons les patients hospitalisés en ambulatoire bilantés en ville et les prescriptions inflationnistes des téléconsultations. On peut également s'interroger sur la difficulté à mesurer les flux et à séparer le COVID du reste de l'activité.

Céline Roquelle Meyer, avocate, intervient pour expliquer le recours engagé par les quatre syndicats de biologie au tribunal administratif de Paris. Il est déposé contre le protocole d'accord triennal dans la mesure où il n'est prévu par aucun texte et pas plus dans le code de santé public.

Le motif de ce recours est de contester les chiffres présentés par la caisse nationale. Il est indispensable pour contester l'arrêté de baisse de nomenclature. Le problème est néanmoins que la justice est lente pour ce type de demande et qu'il ne faut pas compter avoir une réponse avant 1 ou 2 ans.

Kim N'Guyen propose d'argumenter sur la menace de fermetures des sites périphériques dont la rentabilité sera menacée. Pour justifier ce constat, il s'appuie sur le rapport Berger qui prédit la disparition des petits sites prépost.

Emmanuelle Berlier revient sur le shutdown de décembre qui sera l'objet d'un accord intersyndical. Les participants rappellent qu'il faut expliquer aux médias et aux patients qu'ils ne sont pas prescripteurs et qu'ils ne sont donc pas responsables de l'augmentation des volumes. Ceci compris, on constate une adhésion des associations de patients aux revendications de la profession.

Des questions sont posées par la salle notamment concernant de nouveaux rôles pour le biologiste. Anne laure Robbe évoque la possibilité de faire de la téléconsultation. L'inconvénient est que cette option n'est accessible pour l'instant qu'aux médecins biologistes.

Olivier Garnier remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et met fin à la réunion.